

## Communiqué de presse

Paris, le 16 juin 1999

Claude Griscelli, Directeur général de l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale (INSERM) et Paul Champsaur, Directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques (INSEE), viennent de signer une convention qui définit les conditions générales de collaboration entre les deux organismes.

La construction actuelle d'une véritable politique de santé publique doit pouvoir s'appuyer sur une recherche de qualité dans ce domaine. Celle-ci repose notamment sur la collecte et l'utilisation de données fiables et cohérentes. Par cette convention, l'INSERM et l'INSEE formalisent leur préoccupation de travailler en complémentarité dans le domaine de l'information sur l'état de santé de la population.

Dans le cadre de cette convention, les deux organismes pourront accéder aux données issues d'enquêtes réalisées par l'un ou par l'autre et établir des collaborations scientifiques : chacun pourra ainsi participer à la conception, la collecte et/ou l'exploitation d'enquêtes réalisées par l'autre partenaire. Chaque action conjointe restera subordonnée à l'avis favorable de la CNIL. Des échanges de personnel seront facilités pour organiser cette collaboration. Un comité de coordination sera mis en place pour, notamment, valider les projets communs, explorer de nouvelles pistes de collaboration et émettre des avis sur des projets d'enquêtes.

Concrètement, cette convention permet déjà d'envisager une implication forte de l'INSERM dans la prochaine grande enquête décennale de l'INSEE sur la santé des Français et les soins médicaux, et dans l'enquête sur les handicaps, les incapacités et la dépendance.

## **Contact presse INSERM**

Tél: 01 44 23 60 84 Fax: 01 45 70 76 81

Mél: presse@tolbiac.inserm.fr